



La Celle Saint Cloud, le 27 février 2014

Le conseil de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes n'a pas été en mesure de distribuer dans les temps les caducées 2014 aux professionnels des Yvelines.

Par la présente, je vous confirme la validité du caducée 2013 jusqu'au 31 mars 2014.

Pour faire valoir ce que droit.

Dominique AKNINE-OVIEVE
Présidente du conseil de l'Ordre des
masseurs-kinésithérapeutes